

PLAINE, OVIN SPÉCIALISÉ, HERBASSIER STABILISÉ EN PLAINE

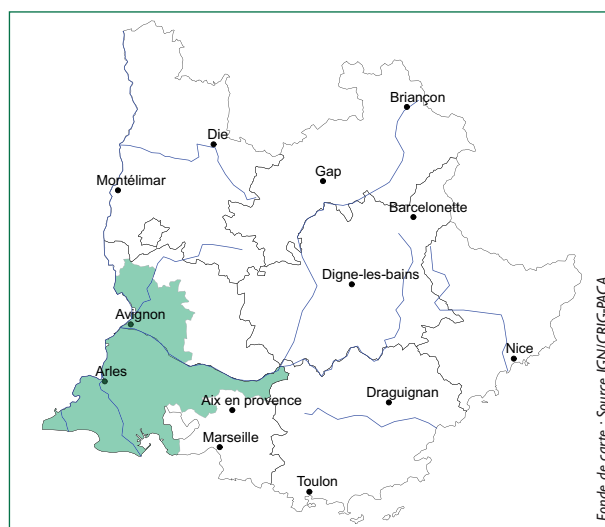
Conjoncture 2009/2010

En Basse Provence, un éleveur entrepreneur de garde en montagne, avec un troupeau transhumant de 800 brebis, une production variée d'agneaux semi-finis et d'agnelles de reproduction, un troupeau au pâturage intégral très économe sur le distribué.

Caractéristiques générales du système et sa localisation

Dans le Sud-Est, ce système est localisé en zone de plaine, essentiellement dans les basses vallées de la Durance, du Rhône, à l'Ouest du département des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

C'est un système d'élevage spécialisé, fondé sur la pâture tout au long de l'année de surfaces herbagères et pastorales variées des plaines de basse Provence et des collines qui les avoisinent, et des pelouses alpines où les troupeaux transhument systématiquement en été. Dans ce type d'exploitation, l'accès au foncier reste précaire. Il repose sur des achats d'herbe sur pied ou des locations de places d'herbe plus ou moins pérennes autour d'un noyau de quelques dizaines d'hectares en propriété ou en fermage à bail. L'été venu, l'absence de la contrainte des récoltes de foin permet à ces éleveurs de garder eux-mêmes leur troupeau sur l'estive collective où ils ont placé leurs bêtes, ce qui leur apporte un complément de revenu appréciable. Les troupeaux, toujours d'effectifs conséquents de 600 à plus de 1500 brebis, sont de race locale adaptée à la grande transhumance, très souvent de souche Mérinos d'Arles. Calé sur la descente d'estive, l'agnelage d'automne est dominant, afin de profiter au mieux



Fonde de carte : Source IGN/CRIG-PACA

> Zone de présence

de la ressource sûre que constitue le pâturage des regains des prairies de plaine pour assurer la lactation. Pour ces systèmes d'élevage fondés sur des pratiques d'élevage extensives, seul le faible niveau des charges de structure permet d'espérer une bonne efficacité économique malgré le niveau limité de la productivité animale.

L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

> La structure

- 1,2 UMO
- 800 Brebis
- 80 ha de SAU dont 68 ha de 4^{ème} coupe
- 40 ha de Campas
- 140 ha de Coussouls
- Estive collective

> Les produits et ventes

- 660 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 3 mois d'activité salariée pour la garde en montagne du troupeau collectif



RESEAUX D'ÉLEVAGE



INSTITUT DE L'ÉLEVAGE



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
MAISON RÉGIONALE DE L'ÉLEVAGE



Le territoire de l'exploitation

Les 12 ha de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont des prairies naturelles permanentes irriguées regroupées autour de la bergerie principale où se déroule l'agnelage et qui constituent le noyau foncier autour duquel l'éleveur a réussi à stabiliser son activité. L'absence de récolte de foin permet à l'éleveur de travailler comme berger d'estive pour le groupement pastoral où il a placé ses bêtes. Outre l'estive et sa place d'herbe stabilisée, l'éleveur valorise par le pâturage d'importantes surfaces de parcours de proximité avec des systèmes de locations annuelles plus ou moins précaires. Le territoire pastoral de l'exploitation est très varié : des pelouses alpines aux milieux naturels emblématiques de la basse Provence (Coussouls de Crau, Collines des Alpilles), auxquels viennent s'ajouter des locations d'herbes plus ou moins cultivées (Campas, friches herbassées) et au rang desquelles on retrouve les 4^{èmes} coupes de foin de Crau. L'ensemble des zones pastorales exploitées par ce système est aujourd'hui compris dans des espaces naturels protégés (zone Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale, Parc Naturel Régional), ce qui permet à cet élevage d'accéder à des MAEt (Mesure Agri-Environnementale territorialisées). Le territoire pastoral de l'exploitation est structuré en quatre ou cinq places distantes de quelques kilomètres et équipées pour certaines de bergerie. Le recours au gardiennage ou à des parcs mobiles est obligatoire, en toutes saisons. Il n'y a guère de possibilité de parcs fixes faute d'une maîtrise suffisante du foncier et des contraintes liées au multi-usage. L'alpage est collectif, et distant de quelques centaines de kilomètres du siège de l'exploitation. Il nécessite une transhumance en camion. Il est géré par un groupement pastoral. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale) sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure 323 C, en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.

La main-d'oeuvre et le travail

L'éleveur travaille à temps plein sur l'exploitation. Son conjoint l'aide sur l'administratif et pour quelques gros chantiers sur le troupeau. Pour la tonte, il est fait appel à des tondeurs. L'automne, l'éleveur embauche un salarié pour l'aider pendant l'agnelage. La taille du troupeau et l'éloignement des différentes places des 4^{èmes} coupes rendent cette période délicate en terme de temps de travail. L'été, il garde lui-même le troupeau collectif en estive ce qui lui apporte un complément de revenu non négligeable. En intégrant le travail de garde sur l'estive, on estime la main-d'œuvre totale à 1,2 UMO pour 1 UMO familiale rémunérée. La contrainte permanente du gardiennage impacte la durée du temps de travail journalier qui est importante tout au long de l'année et ne laisse pratiquement pas de temps disponible. Avec une approche de type Bilan Travail on l'estime à 400 heures de Temps Disponible Calculé concentrées de décembre à mars.

Matériels, bâtiments, équipements

Le parc de bâtiments et de matériel est réduit.

Les bergeries sont équipées sommairement. Sur la place centrale, le noyau stabilisé, si l'éleveur est fermier cela peut être une bergerie en dur de l'ordre de 350 m². Dans le cas d'un achat de quelques hectares de foncier, sans bâtiment, c'est un investissement dans un tunnel d'élevage qui a été réalisé. D'autres bergeries en dur sont louées avec les places de 4^{ème} coupe. Elles sont utilisées par l'éleveur qui y emmène des lots de brebis homogènes au fur et à mesure de l'avancée de l'agnelage. Le peu de matériel de l'exploitation est en propriété, c'est du matériel d'occasion : un tracteur de 75 CV, un gyrobroyeur, des clôtures mobiles électriques, des tonnes à eau, une fourgonnette bétailière, un utilitaire et un 4x4 ainsi qu'un parc de tri et de contention mobile.



La conduite de l'alimentation

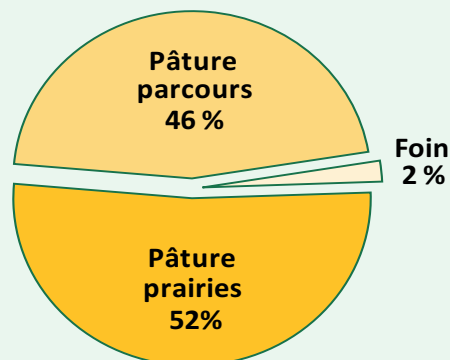
Ce système très économe sur l'alimentation distribuée repose sur une contribution globalement équilibrée entre les ressources pastorales et les surfaces fourragères cultivées que sont les 4^{èmes} coupes des prés de Crau pâturés en automne et en hiver.

La conduite des agneaux est identique pour les deux périodes d'agnelage. Les agneaux sont élevés sous leur mère et la suivent au pâturage en toutes saisons, y compris à l'estive. Ils sont nourris exclusivement à l'herbe et n'ont aucune complémentation spécifique. L'objectif de l'éleveur est de ne pas avoir à finir des agneaux en bergerie ce qui nécessiterait de la place et surtout des achats d'aliment conséquents.

On peut séquencer ainsi la conduite du pâturage en trois grandes périodes, toutes fondées sur le gardiennage et la mobilité du troupeau. L'été, estive dans les Alpes, avec la grande transhumance. L'automne et l'hiver, les gains des prés irrigués de Crau sont des ressources sûres et très riches qui constituent une pâture de choix pour la réalisation de l'agnelage principal dans d'excellentes conditions. Le printemps, à partir de fin février et jusqu'au départ en estive, les brebis pâturent des ressources variées : Coussouls de Crau, friches herbassées et prairies cultivées. Dans ce système, très pâturant, et directement soumis aux aléas climatiques, la mobilité du troupeau liée au

En quelques chiffres...

> Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



> Bilan du distribué (par brebis)

- 20kg de foin / brebis
- 2,5kg de grain / brebis
- Pas de distribué aux agneaux

gardiennage est un atout qui permet aux éleveurs de trouver localement des solutions de repli pour se dépanner en cas de manque d'herbe. Des achats de foin ou la réduction du troupeau par une vente d'agnelles plus importante constituent des solutions ultimes.

> Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois		DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	Lactation		Vide	PREPARATION LUTTE ET LUTTE		Gestation		fin gesta	AGNELAGE/LACTATION					
	MISES BAS DE FIN D'HIVER	Gestation		fin gesta	AGNELAGE/LACTATION		vide		PREPARATION LUTTE ET LUTTE		Gestation				
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE														
	4 ^{ème} COUPE FOIN DE CRAU														
	SURFACES FOURRAGERES														
	CAMPAS														
	COUSSOULS														
	ESTIVE														

Tout le troupeau, mené en un seul lot, passe tout l'hiver en Crau, au pâturage sur les 4^{èmes} coupes. La distribution de foin est réduite aux cas de nécessité.

Tout le troupeau est regroupé en estive. Les agneaux nés au printemps suivent leur mère à la montagne.

Autour de l'agnelage, les brebis sont rentrées une ou deux journées en bergerie, puis elles ressortent au pâturage avec leurs agneaux.



Les surfaces

Avec seulement 12 ha de SAU composée uniquement de prairies naturelles, la conduite des surfaces fourragères cultivées est très simplifiée : pas de labour pas de travail du sol, une fertilisation raisonnée. Toutes les façons culturales et les récoltes sont effectuées à façon par un producteur de foin voisin.

Conduites comme des prairies de Crau, les prairies sont pâturées une première fois au printemps par les allaitantes, puis fauchées deux fois dans l'été. Enfin la 4^{ème} coupe est pâturée à l'automne et en hiver. Le foin récolté est en partie consommé par le troupeau, le reste est laissé en contrepartie du travail à façon. Les prés sont irrigués par submersion (irrigation gravitaire) tous les 10 jours sauf pluies conséquentes, à partir de mars et jusqu'à fin septembre.

Tout le troupeau passe l'automne et l'hiver sur les regains de prés loués à des producteurs de foin en complément des 12 ha en propriété. 68 ha d'herbe sont ainsi loués temporairement, d'octobre à février, l'éleveur devant libérer ces surfaces au 15 février afin de ne pas compromettre les récoltes en foin à venir.

C'est au printemps, à partir de fin février jusqu'au départ en estive, qu'un certain nombre de variantes non décrites dans ce cas-type peuvent exister. La recherche des surfaces pastorales « naturelles » constitue cependant le dénominateur commun de cette période de pâturage : collines, friches, coussouls sont ainsi sollicités suivant les opportunités de chacun.

En quelques chiffres...

> Fertilisation par ha de SAU

- 100 unités de P et de K
- 8 tonnes de fumier

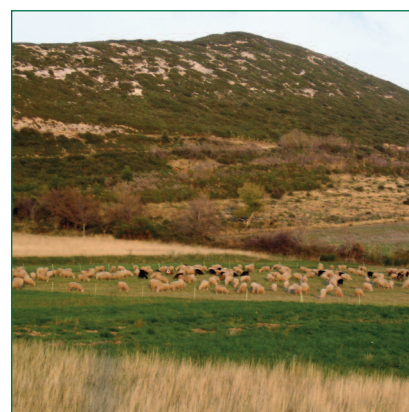
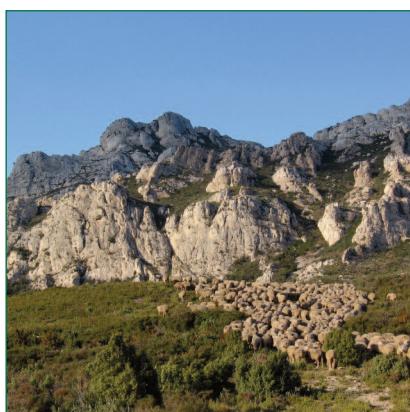
> Ratios surface par brebis

- 1,2 ha de parcours / brebis
- 0,1 ha de SFP / brebis

> Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,5 UGB / ha
- SFT : 0,5 UGB / ha

Ces surfaces ne font l'objet d'aucune intervention ou aménagement particulier. Les Coussouls sont soumis à un cahier des charges particulier sur les pratiques de pâturage, en lien avec l'engagement de ces surfaces steppiques remarquables dans une mesure type Mesure Agri-Environnementale territoriale (MAEt). Les sécurités alimentaires sont vitales dans ce système extensif pâturant sur des milieux pastoraux. Elles reposent sur un disponible en surface légèrement surdimensionné dans la mesure du possible. L'objectif poursuivi est de ne pas avoir à recourir à une complémentation.



Le bilan économique 2009/2010

En plaine irriguée, les années climatiques 2009 et 2010 ont été relativement correctes pour les récoltes de foin, et pour la pousse de l'herbe, y compris en période hivernale. Les cours, notamment des tardons, restent bien orientés avec la fête de l'Aïd positionnée fin Novembre. Peu consommateur d'engrais ou de céréales, ce système n'est pas directement impacté par les variations de prix de ces intrants. L'année 2010 restera très marquée par les conséquences du rééquilibrage de la PAC en faveur des ovins, qui induit une augmentation très nette du montant des aides et des soutiens perçus.

L'ensemble des soutiens et les compensations perçus au titre de la PAC pèse fortement dans les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les Droits de Paiement Unique (DPU) qui sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué à partir de 2009. La Prime Ovine (PO) qui s'est substituée à la Prime Brebis Chèvre (PBC). Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.
- Les Primes à l'Herbe Agri Environnementales (PHAE individuelle et collective) qui sont perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.
- Les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt) souscrites par les éleveurs qui rémunèrent par contrat un service environnemental particulier rendu par l'élevage sur des milieux naturels remarquables.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 7 % en 2010.

> Le compte de résultat 2009/2010

	2009	2010	Evolution
PRODUITS	106 700 €	117 900 €	11 %
Produits ovins	43 500 €	44 100 €	1 %
Dont vente agneaux	42 100 €	42 700 €	
Dont autres produits	2 059 €	2 090 €	
Dont achat reproducteurs	- 700 €	- 711 €	
Gardiennage en montagne	6 000 €	6 100 €	2 %
Primes et soutiens de la PAC	57 200 €	67 700 €	20 %
Dont DPU	16 600 €	27 100 €	
Dont Aides ovines	9 900 €	15 700 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	13 000 €	13 000 €	
Dont MAEt	14 950 €	14 950 €	

Régime fiscal : Réel simplifié

	2009	2010	Evolution
CHARGES	79 300 €	83 500 €	5 %
Charges opérationnelles ovines	43 300 €	43 400 €	0,3 %
Dont charges d'alimentation	31 500 €	31 900 €	
Dont charges de SFP	3 000 €	2 600 €	
Dont charges diverses	8 800 €	8 900 €	
Gardiennage en montagne	0 €	0 €	0 %
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	27 600 €	31 700 €	15 %
Amort. et frais financiers	8 400 €	8 400 €	
Annuité des emprunts	5 200 €	5 200 €	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	35 800 €	42 700 €	19 %
REVENU DISPONIBLE	30 600 €	37 500 €	23 %
RESULTAT COURANT	27 400 €	34 300 €	25 %

> Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

Ce système pastoral et extensif se caractérise fort logiquement par la faiblesse de son produit ovin qui est compensée par des charges totales tout aussi modestes. Les charges de structure sont particulièrement faibles que ce soit l'amortissement ou les autres charges en lien principalement à de très faibles charges de mécanisation et de bâtiments. C'est à ce niveau que l'écart de compétitivité se fait avec les autres systèmes. Le complément de revenu du gardiennage en estive et un niveau de primes important permis par l'accès au MAEt explique que l'EBE et le résultat courant dégagé par unité de main-d'œuvre sont d'un niveau supérieur aux autres systèmes. Le rééquilibrage de la PAC en 2010, induit une augmentation de 4,2 % de la part

des primes dans le produit. Couplée à l'amélioration de la marge brute, cela génère au final une forte progression des revenus en 2010.

En quelques chiffres...

	2010	% évolution 2009/2010
Charges structure / ha SAU	3 344 €	11 %
Charges structure / brebis	45 €	11 %
Primes / produit brut	57 %	3,8 %
EBE / produit brut	36 %	2,7 %
Annuité / EBE	12 %	- 2,4 %
Revenu disponible / UMO	37 500 €	23 %
Résultat courant / UMO	34 300 €	25 %

> Eléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

La relative faiblesse de la valorisation de l'agneau couplée à une productivité très modeste, induisent un produit ovin par brebis nettement inférieur à celui des autres systèmes ovins viande décrits dans ce dossier. Bien que très économe sur le distribué et les achats d'aliments, ce système subit des charges opérationnelles d'un niveau relativement élevé en lien avec le coût de la location des places de pâturage et de la pratique de la grande transhumance. Au final, même si elle est en très forte augmentation en 2010, la marge brute hors prime dégagée par brebis reste d'un très faible niveau. L'accès aux MAE et aux PHAE individuelles et collectives, non comptabilisées dans la marge brute hors primes de l'atelier, constituent pour ces élevages très pastoraux un puissant levier de réduction du coût de l'accès à l'herbe.

En quelques chiffres...

	2010	% évolution 2009/2010
Effectif brebis	800	
Agneaux produits / brebis	0,83	
Valoris moy de l'agneau	79 €	1,5 %
PB hors primes / brebis	55 €	1,5 %
Charges opé / brebis	54 €	0,3 %
Dont alim directe / brebis	40 €	1,2 %
Dont surf fourrag / brebis	3,2 €	-12,7 %
Dont frais divers / brebis	11,2 €	1,5 %
MB hors primes / brebis	0,9 €	

> Petit lexique des termes économiques

Produits ovins : Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles : Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette l'activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) : Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles : Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité : Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement : Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible : C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant : C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Perspectives et enjeux

Ces types d'élevages sont confrontés à de fortes contraintes :

- La présence permanente au troupeau en lien avec le gardiennage,
- La gestion en direct des aléas fonciers et climatiques,
- La nécessité de vendre soi-même une production peu prisée par les filières de commercialisation organisées,
- Des difficultés à s'insérer dans le cadre administratif des règlements de la PAC, en raison de leur modalité d'accès au foncier : les surfaces en location temporaire ou précaire étant difficilement prises en compte dans les déclarations de dossier pour les demandes de primes.

En matière de débouchés pour la vente des agneaux, ces élevages sont très dépendants de la fête de l'Aïd, calée sur le calendrier lunaire et dont l'avancée chaque année de la date anniversaire complique les modalités de mise en marché des agneaux. Par contre, à condition de travailler sur la qualité génétique des animaux, ces élevages sont bien adaptés techniquement et structurellement à la production de femelles de reproduction de qualité à un prix compétitif ce qui leur permet une diversification des débouchés.



ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

Fanny SAUGUET - Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
Jean-François BATAILLE - Institut de l'Elevage

Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Elevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce document est téléchargeable sur le site : www.idele.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur



Août 2011

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 11 50 001